IA et secteur public

IA et collectivités territoriales

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | IAMET-8976484 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 895 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Comprendre le fonctionnement, le potentiel et les limites de l'IA générative pour une collectivité
- Identifier et prioriser les cas d'usage de l'IA à fort impact sur les missions de la collectivité (administration, services aux usagers, pilotage, communication)
- Cadrer un déploiement souverain, juridiquement sécurisé et responsable de l'IA, et conduire le changement auprès des élus et des agents

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Moyens pédagogiques :

En présentiel : Ordinateur PC ou Mac avec connexion internet pour les formations logiciels. Tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif.

En distanciel : salle de classe virtuelle et outils d'animation à distance (Tableau Blanc, sondage, ...) fonction des choix pédagogiques et de la formation.

Prérequis

Aucun.

Public concerné

Directeurs généraux des services et adjoints, directeurs et responsables de services, directeurs et chargés de mission numérique et transformation, cadres territoriaux, chefs de cabinet et collaborateurs d'élus, élus.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Matin

Comprendre l'IA générative et ses enjeux pour une collectivité

• Principes de fonctionnement des IA génératives et panorama des outils : solutions généralistes et solutions souveraines

• Enjeux de souveraineté et de protection des données publiques

• Ce que l'IA change concrètement pour l'action publique locale ; ses limites et ses points de vigilance

Quiz : autopositionnement et repérage des idées reçues

Cartographier et prioriser les cas d'usage sur les missions de la collectivité

• Gestion administrative et rédactionnelle : courriers, comptes rendus, notes, projets de délibération

• Relation et services aux usagers : réponses, accessibilité, agents conversationnels citoyens

• Pilotage et aide à la décision : synthèse documentaire, analyse de données territoriales

• Communication et relation aux administrés

Cas pratique : prioriser deux à trois cas d'usage à fort impact et faible risque pour sa collectivité

Premiers usages concrets : passer à la pratique

• Le prompt appliqué aux écrits administratifs et à la relation à l'usager

• Bonnes pratiques : relecture, vérification, protection des données saisies

Atelier : produire un livrable administratif de bout en bout (courrier, note ou synthèse de réunion)

Après-midi

Cadrer et gouverner : cadre juridique, souveraineté et responsabilité

• Le « shadow IA » : repérer et cadrer les usages informels déjà présents dans la collectivité

• RGPD appliqué aux usages de l'IA : bases légales, données sensibles, information des personnes, analyse d'impact (AIPD)

• Le règlement européen sur l'IA (AI Act) : logique par niveaux de risque, obligations des personnes publiques selon leurs usages, calendrier de mise en œuvre

• Garanties fondamentales : place de l'humain, traçabilité, contrôle et validation ; articulation avec le délégué à la protection des données (DPO)

• Souveraineté et choix des outils : arbitrer entre performance, confidentialité et maîtrise des données publiques

• Élaborer une charte IA et des règles d'usage internes

Atelier : poser le cadre juridique et rédiger les premières règles d'usage de sa collectivité

Conduire le changement et bâtir sa feuille de route

• Acculturer élus et agents, embarquer les équipes, répartir les rôles

• Gouvernance projet, montée en compétences et indicateurs de suivi

• Construire sa feuille de route d'intégration sur 6 à 12 mois

Exercice pratique : bâtir sa feuille de route IA territoriale

Bilan et perspectives

• Tendances et évolutions de l'IA pour l'action publique locale

• Plan d'action individuel

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

En cours de formation par des activités, études de cas ou travaux pratiques

En fin de formation par un questionnaire d'évaluation (quiz) ou d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2i s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2i sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.